

## **BILAN DE LA VIABILITE HIVERNALE CAMPAGNE 2017 – 2018**

### **I – PRESENTATION GENERALE**

Le dispositif de viabilité hivernale s'appuie principalement sur :

- les informations fournies par Météo-France à qui la Direction de la Voirie et des Déplacements passe commande, chaque année, d'une formule pack route,
- le Service Territorial Nord avec le centre d'exploitation de Villepinte et le Service Territorial Sud avec le centre d'exploitation de Neuilly-sur-Marne.

Les équipes d'astreinte (une pour chacun des centres d'exploitation précités) comprennent :

- un responsable d'astreinte qui décide de faire intervenir les engins,
- deux agents d'exploitation (dont un au moins titulaire du permis P.L.) chargés de conduire et d'actionner un camion 13t qui porte une saleuse de 3 m<sup>3</sup> et, le cas échéant, une lame de déneigement.

Le planning prévisionnel de ces équipes a été établi pour la période du 13 novembre 2017 au 19 mars 2018.

Il est à noter que, en dehors de la période hivernale, les mêmes camions sont utilisés pour le travail courant des agents d'exploitation.

Le centre de Villepinte est équipé d'une "sauterelle" alimentée avec du sel en sacs et de sacs big bag chargés à la grue alors que celui de Neuilly-sur-Marne utilise un tractopelle qui permet de charger directement la saleuse avec du sel en vrac.

Le SDOEF de la DBL met à disposition les saleuses et lames stockées dans les centres et assure également une astreinte de maintenance sur ces engins et leurs équipements.

#### **Prestations METEO France**

Les prestations n'ont pas changé au cours des années 2007 à 2017. L'utilisation de l'extranet et l'exploitation des bulletins d'alerte permettent d'éviter un recours substantiel au prévisionniste.

Le marché mutualisé avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) et la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB) de "Fourniture et maintien en conditions opérationnelles des différents outils de prévision et de suivi météorologique" a été attribué et notifié à Météo France le 1<sup>er</sup> mars 2013.

## **II – LES CHIFFRES pour la viabilité hivernale 2017-2018**

### 1) Les surfaces de chaussée à traiter

STN : 126 000 m<sup>2</sup>

STS : 108 892 m<sup>2</sup>

### 2) Le nombre de sorties

Les chiffres sont issus des bilans, ci-joints, fournis par les Services Territoriaux.

Nombre de sorties total (S.T.N. et S.T.S.) : 55.

Nombre de sorties pour patrouillage :

S.T.N. : 11

S.T.S. : 0

Total : 11

Nombre de sorties pour salage :

S.T.N. : 18

S.T.S. : 26

Total : 44

### 3) La durée des sorties

Le nombre total d'heures de sortie (patrouillage et salage) représente 54 heures et 20 minutes pour S.T.N. et 128 heures et 5 minutes pour S.T.S., soit un total de 182 heures et 25 minutes.

### 4) Le sel

On relève les chiffres suivants :

- pour S.T.N., en 18 sorties : 34,50 tonnes de sel ont été utilisées soit 23,65 %
- pour S.T.S., en 26 sorties : 111,36 tonnes de sel ont été utilisées soit 76,35%

S.T.N, la consommation de sel par sortie est de 34,50/18 soit 1,917 t.

S.T.S, la consommation de sel par sortie est de 111,36/26 soit 4,283 t.

N.B. : Pas de sel utilisé lors des sorties pour patrouillage.

.../...

## **III – ANALYSE ET PROPOSITIONS**

### Le matériel roulant

Le renouvellement de matériel a été effectué.

### Le matériel de chargement

Le temps de chargement des saleuses et des cuves à saumure pourrait être amélioré avec l'implantation de silos. Cependant les ST estiment que les conditions d'utilisation possibles de la saumure sont très rarement réunies.

### Plan Neige ou Verglas de l'Ile-de-France (PNVIF)

Le traitement des entrées / sorties d'autoroute est assuré par la Direction des Routes d'Ile-de-France (DIRIF). Certaines voies n'apparaissent pas dans le DOVH bien qu'indiquées comme telles dans le Plan d'Exploitation de la Viabilité Hivernale (PEVH). C'est le cas par exemple de l'A 186. La convention concernant la gestion par la DIRIF de cette voie n'est toujours pas signée. L'axe est bien traité par la DIRIF mais non prioritairement.

### DOVH du Département

#### Précisions sur les tronçons concernés

<b>SECTEUR NORD</b>		
Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'ex-RN 370 à Aulnay-sous-Bois entre la limite du département et la RD 40.</li></ul>	En Agglomération
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'ex-RN 370 entre l'ex-RN 2 (carrefour J. Monnet) à Aulnay-sous-Bois et la RD 44 à Sevran y compris les giratoires ex-RN 2 et RD 115,</li><li>• La RD 40 entre la RD 88 et le giratoire de l'A 104 à la sortie de la zone Paris Nord 2 y compris les 3 giratoires RD 88, parc des expositions à Tremblay-en-France, Menhirs (Villepinte)</li><li>• La RD 88 entre la limite de Villepinte et la voie périphérique sud de l'aéroport de Roissy à Tremblay-en-France,</li><li>• La RD 88e entre l'entrée du vieux pays de Tremblay et la RD 115</li><li>• La voie de circulation de la Cité 2 et l'accès au parc de la Bergère (voie privée départementale ouverte à la circulation) à Bobigny</li></ul>	En Agglomération  Hors Agglomération  Hors Agglomération  Hors Agglomération mais traversée du vieux pays avec panneaux type EB10 (vérifier l'arrêté communal définissant les limites d'agglomération)  En agglomération, mais statut de voie privée donc police du Président du Conseil départemental

SECTEUR SUD		
Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ex-RN 3 de la Seine et Marne à l'entrée de Livry-Gargan située au droit du nouveau giratoire, y compris ce dernier (voie express et ses bretelles), à traiter en priorité.</li> </ul>	Hors Agglomération
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ex-RN 370 à Noisy-le-Grand entre l'échangeur avec l'A 199 et le carrefour avec l'ex-RN 303,</li> <li>• L'ex-RN 403 à Clichy-sous-Bois entre l'ex-RN 370 et le rond-point des Postes devant le Collège Louise Michel,</li> <li>• La RD 129 en totalité, à Vaujours, Coubron, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois</li> <li>• La RD 136 à Clichy-sous-Bois entre l'allée Jules-Vallès et l'entrée de Coubron.</li> </ul>	<p>En agglomération</p> <p>En agglomération</p> <p>Hors agglomération</p> <p>Hors agglomération</p>